Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20261105-D104_2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Fresnais, dûment convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Éric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Étaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, M. Alain GUILLEMOT, Mme Angélique FOUGERAY, M. Guillaume GUÉRAULT, Mme Solange QUINIOU, Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Pierre CORNILLET, Mme Chantal BOISSIÈRE, M. Alexis LORET, Mme Emmanuelle MARTIG, Mme Marie LÉONARD, Mme Aude RENOUARD, Mme Justine TESSIER et Mme Mélyssa DUFEIL PAUTREL.

Pouvoirs : Mme Kassandre GUÉPIN a donné pouvoir à M. Guillaume GUÉRAULT.

Étaient absents : M. Régis SIMON, M. Cyrille DELAPORTE, M. François AGENAIS, M. Joan TOURNIER et M. Alban BELLIER.

Secrétaire de séance : M. Guillaume GUÉRAULT en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Convocation de la séance transmise le 23 octobre 2026
Date d'affichage de la convocation : 23 octobre 2026

Délibération n° 104-2026

Objet : Environnement – Présentation du rapport d'activités 2025 du Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35)

Rapporteur : M. Alain GUILLEMOT, 3ème adjoint

Expose,

Le Syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35) exerce notamment des missions relatives à l'organisation du service public de distribution d'électricité, à la modernisation des réseaux d'énergie, à l'éclairage public, au développement des énergies renouvelables et à l'accompagnement des collectivités dans leurs démarches de transition énergétique.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activités du SDE35 pour l'année 2025 est présenté au conseil municipal afin de rendre compte de l'activité du syndicat et de ses actions au cours de l'exercice écoulé.

Le rapport d'activités 2025 est mis à la disposition des conseillers municipaux et joint à la présente délibération.

Ayant entendu l'exposé,

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20261105-D104_2026-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et L. 5211-39 ;

Considérant la transmission et la présentation du rapport d'activités 2025 du SDE35 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2025 du SDE 35, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

La Fresnais, le 5 novembre 2026

Le Secrétaire de séance,
Guillaume GUÉRAULT

Le Maire,
Eric POUSSIN

